

MOOC « Co-construire sa démarche alimentaire de territoire »

Glossaire

PAT

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont avant tout un cadre d'action visant à formaliser l'engagement volontaire et collectif d'acteurs souhaitant porter une démarche alimentaire à l'échelle d'un territoire, administratif ou non.

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014

Texte de loi qui introduit le cadre d'action des Projets Alimentaires Territoriaux dans son article 39

Texte complet : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029573022>

Article 39 : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029573485

Loi Egalim du 30 octobre 2018

Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable issue des États généraux de l'alimentation (EGalim), engagement du Président de la République, qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017.

Texte complet : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037547946>

Elle a été complétée par la loi dite « Egalim 2 » visant à protéger la rémunération des agriculteurs, adoptée le 18 octobre 2021.

Texte complet : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044220683>

Loi Matpam du 27 janvier 2014

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Cette loi vise à rétablir la clause générale de compétence pour les régions et départements qui devait disparaître en 2015 et à clarifier les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file :

- la région pour le développement économique, les aides aux entreprises et les transports (le Sénat a ajouté la biodiversité, la transition énergétique, l'agenda 21),
- le département pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale,
- les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air

Elle crée également le statut des Métropoles pour les agglomérations de plus de 400 000 habitants.

Texte complet : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028526298>

Loi Climat et Résilience du 24 août 2021

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi porte des mesures de lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Texte complet : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

Plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience>

GIEE

Les GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux relevant de l'agro-écologie.

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-groupe-ment-dinteret-economique-et-environnemental-giee>

MOOC « Co-construire sa démarche alimentaire de territoire »

Glossaire

INTERREG

Programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes.

Plus d'informations : <https://www.interregeurope.eu/>

Pays

Statut créé en 1995 par la [Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire](#) (LOADT), dite Loi Pasqua, du 4 février 1995, et renforcé par la [LOADDT](#), dite Loi Voynet, du 25 juin 1999. S'appuyant sur une cohérence géographique pour la mise en œuvre des politiques publiques, ses membres élaborent et adoptent un projet commun dit Charte de développement du Pays. Cette Charte définit les orientations pour le développement du territoire et les moyens de leur mise en œuvre. Elle est la base de la contractualisation avec l'Etat et la Région pour un Contrat de Pays.

Plus d'informations : <https://www.anpp.fr/>

PCAET

Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Il succède au PCET. L'élaboration d'un PCAET est obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Plus d'informations : <http://outil2amenagement.cerema.fr/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet-r438.html>

PETR

Etablissement public constitué par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population. Il est un outil collaboratif pour des territoires situés hors métropoles. Il élabore un projet de territoire.

Plus d'informations : <https://www.anpp.fr/>

PNR

Un Parc Naturel Régional est appelé territoire de projet au sens où il ne s'agit pas d'un territoire administratif mais d'un territoire dont les acteurs – dont les territoires administratifs le composant - s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Plus d'informations : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

RMT Alimentation locale

Les Réseaux mixtes technologiques (RMT) sont des outils de partenariat scientifique et technique originaux, créés et soutenus par le ministère en charge de l'agriculture.

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-reseaux-et-unites-mixtes-technologiques>

Le RMT Alimentation locale est un réseau d'experts issus de la recherche, du développement et de la formation qui vise à favoriser la collaboration autour de l'alimentation locale.

Plus d'informations : <https://www.rmt-alimentation-locale.org/>

SCoT

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique Plus d'informations : <http://outil2amenagement.cerema.fr/le-schema-de-coherence-territoriale-scot-r402.html>